

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD DE LA CHAMBRE DES COMMUNES INTITULÉ *SOUVERAINETÉ, SÉCURITÉ ET PRÉPARATION AUX URGENCES DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS L'ARCTIQUE*

John Aldag

Président

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Messieurs, Mesdames,

Je suis heureuse de déposer la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes intitulé *Souveraineté, sécurité et préparation aux urgences des peuples autochtones dans l'Arctique*, qui a été publié le 21 juin 2023. La réponse met en évidence les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour veiller à ce que les communautés autochtones et du Nord s'épanouissent et soient durables, résilientes, fortes et sûres.

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada remercie le Comité pour son étude; il accepte 13 recommandations formulées dans le rapport, donne son accord de principe à 3 recommandations et en rejette une. Le gouvernement remercie aussi les témoins qui ont participé à cette étude essentielle. Les recommandations du Comité en matière de gestion des urgences s'harmonisent bien avec les mesures prises par le gouvernement du Canada pour améliorer son programme de gestion des urgences et mieux soutenir les communautés autochtones dans les cas de situations d'urgence. Ces mesures s'accompagnent d'échéances et elles sont énoncées dans la réponse de la direction et le plan d'action produits par le Ministère pour donner suite au rapport de la vérificatrice générale du Canada, publié en novembre, sur la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations. Les recommandations du Comité en matière de sécurité et de souveraineté dans l'Arctique concernent divers ministères fédéraux et ce qu'ils font pour améliorer la vie des personnes qui habitent dans le Nord (p. ex. investissements dans l'infrastructure, les services d'urgence, le logement, la défense et la coopération internationale).

Le gouvernement du Canada salue l'attention accordée par le Comité à la préparation aux urgences ainsi qu'à la sécurité et à la souveraineté dans l'Arctique. Ces questions importantes s'avèrent particulièrement pertinentes dans le contexte des efforts déployés pour lutter contre les changements climatiques, changements qui se feront sentir dans l'Arctique plus qu'ailleurs dans le monde. Partout au pays, les Canadiens doivent faire face à des catastrophes naturelles de plus en plus graves et de plus en plus fréquentes ainsi qu'à des conditions météorologiques extrêmes. Comme les communautés autochtones sont souvent éloignées ou isolées, leurs services d'urgence sont souvent mis à dure épreuve. De plus, même si elles ont des liens culturels avec la terre, elles se voient souvent dans l'impossibilité de s'adonner à leurs pratiques culturelles et de vivre des ressources de leurs territoires traditionnels. Le gouvernement du Canada est déterminé à travailler avec les communautés autochtones, en tant que partenaires à part entière et égale, pour veiller à ce qu'elles puissent s'adapter aux changements climatiques et atténuer les risques connexes. Dans le Nord, divers ministères fédéraux prennent des mesures tous les jours pour assurer la sécurité des résidents du Nord et les protéger contre les menaces posées par les changements climatiques et les nations étrangères, d'une part, et pour permettre à ces résidents de s'épanouir dans une économie et un environnement viables, d'autre part.

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, les terres de réserve sont des terres dont la Couronne est propriétaire et qu'elle a mises de côté à l'usage et au profit des Premières Nations, et ces terres sont détenues par le gouvernement du Canada au bénéfice des Premières Nations. Par conséquent, le gouvernement fédéral doit assumer des responsabilités particulières à l'égard des communautés des Premières Nations vivant dans les réserves, notamment en ce qui concerne la gestion des urgences et la préparation à celles-ci. Toutes les communautés qui ne vivent pas dans une réserve ou qui ne sont pas admissibles au Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU), y compris les communautés non autochtones, les Métis, les Inuit et certaines communautés autonomes, peuvent obtenir un soutien financier pour gérer leurs situations d'urgence par le biais d'un accord d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) de Sécurité publique Canada. L'Arctique canadien et les territoires du Nord du Canada comptent des Premières Nations, des Métis, des Inuit et des Canadiens non autochtones. L'Inuit Nunangat, qui est la patrie des Inuit du Canada, s'étend du nord du Québec et du Labrador jusqu'au nord du Yukon. Le territoire du Nunavut a été créé en 1999 dans le cadre d'un accord de règlement de revendications territoriales conclu avec les Inuit du Nunavut. Il s'agit du seul territoire où il n'y a aucune Première Nation vivant dans une réserve ni aucune communauté admissible au PAGU. Outre SAC et Sécurité publique Canada (SPC), plusieurs autres ministères fédéraux offrent des mesures de soutien et des ressources aux communautés autochtones, arctiques et nordiques pour les aider à se préparer à gérer une urgence, à maintenir la sécurité et à protéger la souveraineté du Canada. Ces efforts collectifs sont décrits dans la présente réponse.

Le gouvernement appuie le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et continuera de travailler avec ses partenaires pour que l'accès des Premières Nations, des Inuit et des Métis à des services de qualité supérieure soit une priorité au Canada. Notre vision consiste à soutenir les peuples autochtones et à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent éviter des situations d'urgence, s'y préparer, y répondre ou s'en rétablir. Les Premières Nations connaissent le mieux les risques auxquels leurs communautés sont confrontées. Le gouvernement du Canada appuie l'autodétermination des Premières Nations en permettant à celles-ci de déterminer leurs propres besoins en matière de gestion des urgences et de prendre des décisions en conséquence. Pour respecter le droit à l'autodétermination des Premières Nations, ainsi que leur droit de posséder, de contrôler, de consulter et de protéger l'information sur le bien-être de leurs communautés, le gouvernement du Canada continue d'être prêt à soutenir les Premières Nations faisant face à une situation d'urgence, notamment en répondant à leurs besoins comme ils les comprennent, et ce, de manière appropriée sur le plan culturel.

PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Autodétermination et services appropriés sur le plan culturel

Recommandation n° 1

Que le gouvernement du Canada travaille avec les peuples autochtones pour cerner les besoins en matière de capacités dans le contexte des situations d'urgence et qu'il octroie suffisamment d'options de financement flexibles (y compris des paiements préalable) et d'autres ressources, comme de la formation, pour répondre à ces besoins.

Réponse

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Récemment, les modalités du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) ont été mises à jour pour permettre le versement de paiements anticipés aux Premières Nations ayant besoin de ressources financières pour se préparer aux risques auxquels sont confrontées leurs communautés. De plus, dans le cadre du PAGU, le gouvernement du Canada est en train d'identifier les communautés des Premières Nations qui doivent renforcer leurs capacités de gestion des urgences. Pour donner suite aux recommandations formulées par la vérificatrice générale du Canada, on est en train de mettre à jour les évaluations des risques à l'échelle communautaire exigées par le PAGU afin de déterminer les communautés qui ont les besoins les plus criants et celles qui sont confrontées aux plus grands risques afin de pouvoir affecter les

ressources et les coordonnateurs de la gestion des urgences en conséquence. À l'heure actuelle, le PAGU fournit du financement pour 96 coordonnateurs de la gestion des urgences à temps plein dans les communautés des Premières Nations partout au pays.

Nous continuons de dialoguer avec les communautés des Premières Nations au sujet de leurs besoins en matière de gestion des urgences dans le cadre de l'élaboration d'accords multilatéraux pour les services de gestion des urgences. De plus, il fait des investissements pour permettre aux Premières Nations de participer à la négociation de ces accords. En étant des partenaires à part entière et égale, les Premières Nations peuvent exercer leur autonomie pour choisir les services dont elles ont besoin et déterminer la meilleure façon de gérer les risques auxquels leurs communautés sont confrontées.

Le gouvernement du Canada travaille aussi avec les peuples autochtones au Canada et dans l'Arctique canadien pour déterminer les besoins en matière de capacité et de formation à combler pour développer une capacité communautaire d'intervention en cas d'urgence maritime. Les activités de mobilisation connexes ont lieu dans le cadre de divers programmes du Plan de protection des océans (PPO), comme le Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones. Ce programme fournit des fonds aux communautés autochtones qui en font la demande pour qu'elles puissent acheter un bateau et l'équipement nécessaire pour participer à la Garde côtière auxiliaire canadienne et aussi mener des interventions de sauvetage en mer. La Garde côtière canadienne offre un programme de formation et d'entraînement en recherche et en sauvetage en mer pour les Autochtones afin d'aider les communautés autochtones à renforcer leurs connaissances et capacités connexes.

Dans le contexte du renouvellement du PPO, le gouvernement du Canada continue de mettre au point le Portail de communication pour la réponse intégrée aux incidents (PCRII), un outil national de communication pour faciliter la préparation et l'intervention intégrées en cas d'incident, et pour améliorer la collaboration avec les communautés autochtones et côtières au Canada lors d'urgences, d'incidents et d'exercices sur l'eau. Le PCRII est censé devenir le principal outil de communication entre les organismes fédéraux et les partenaires autochtones et communautaires et d'autres autorités responsables lorsqu'il y a lieu d'intervenir en cas d'incident maritime. Grâce au PCRII, les communautés recevront la formation dont elles ont besoin pour participer au projet et améliorer leurs capacités d'intervention. Le volet du PCRII concernant l'Arctique sera lancé à l'automne 2023. En outre, nous travaillons avec les communautés autochtones pour mettre en place des équipes d'intervention maritime côtière (EIMC) afin de soutenir les efforts de lutte contre la pollution due aux déversements en milieu marin. Le projet sera développé en collaboration avec les communautés participantes afin de renforcer les capacités locales en matière de lutte contre la pollution marine en fournissant un financement sous forme de contribution pour appuyer la mobilisation, la formation, l'entraînement, l'acquisition d'équipements d'intervention et la planification de l'intervention locale.

Recommandation n° 2

Que le gouvernement du Canada, de concert avec les peuples autochtones, collabore avec les gouvernements des provinces et des territoires ainsi que les organisations qui fournissent des services aux Premières Nations en cas d'urgence afin que ces services soient dispensés d'une manière appropriée qui ne porte pas atteinte à la culture des peuples autochtones.

Réponse

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Le gouvernement du Canada cherche à offrir aux communautés autochtones au moins le même niveau de service que celui offert aux communautés non autochtones. En outre, il s'efforce de permettre aux communautés d'exercer leur autonomie pour choisir et demander les services qu'elles veulent, y compris les services dirigés par les Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est associé avec des organisations des Premières Nations qui se spécialisent dans la prestation de services de gestion des urgences aux communautés

autochtones. Le gouvernement du Canada continue de chercher d'autres partenaires au Canada pour transférer aux Premières Nations les services de gestion des urgences pour que celles-ci puissent elles-mêmes offrir ces services dans leurs communautés. L'un des meilleurs moyens de s'y prendre est de soutenir les Premières Nations et les organisations des Premières Nations qui s'intéressent à la prestation de services aux Premières Nations par des Premières Nations. En soutenant les organisations des Premières Nations sur le terrain, le gouvernement du Canada veille à ce que les communautés reçoivent des services appropriés et adaptés sur le plan culturel qui tiennent compte des connaissances traditionnelles. De plus, le fait de soutenir ces organisations aide à favoriser une économie forte et durable dans les communautés des Premières Nations et permet d'outiller les communautés pour qu'elles puissent s'adapter aux effets des changements climatiques.

Le gouvernement du Canada s'efforce de veiller à ce que les services offerts aux communautés autochtones soient appropriés. Pour ce faire, il participe à l'élaboration de nouveaux accords multilatéraux pour les services de gestion des urgences. Ces accords, qui sont conclus entre le gouvernement du Canada, des dirigeants autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec des organisations non gouvernementales, font en sorte que les Premières Nations sont des partenaires à part entière et égale dans la gestion des urgences. Grâce à ces accords, les Premières Nations auront voix au chapitre des rôles et responsabilités qu'assumeront les différents ordres de gouvernement dans la gestion des urgences ainsi qu'au chapitre des normes de service qui répondent à leurs besoins et à leurs circonstances uniques.

Sécurité publique Canada (SP) travaille à la mise en place d'une table dirigée par le gouvernement fédéral et composé de hauts fonctionnaires (de SP, SAC, RCAANC, et autres) aux côtés de partenaires autochtones représentants de l'Assemblée des Premières Nations, du Ralliement national des Métis et de l'Inuit Tapiriit Kanatami. Le but étant de la table est de créer un forum afin de présenter les politiques, les programmes et les projets de gestion des urgences menés par le gouvernement fédéral et/ou les provinces et territoires pour mobiliser les partenaires autochtones; déterminer les priorités des Autochtones en matière de gestion des urgences afin de renforcer les capacités de préparation, d'intervention et de récupération en cas d'urgence; cerner les possibilités de collaboration. L'ordre du jour sera élaboré conjointement grâce aux demandes de proposition de points à l'ordre du jour ainsi qu'aux discussions continues avec les membres sur les principaux domaines d'intérêt et sur les activités à venir liées aux politiques et aux programmes pertinents. L'adhésion est ouverte aux autres ministères fédéraux, aux provinces et territoires ainsi qu'aux organisations autochtones nationales et à leurs organisations membres.

Financement

Recommandation n° 3

Que le gouvernement du Canada octroie à Services aux Autochtones Canada les fonds nécessaires au bon déroulement des projets d'atténuation relatifs aux infrastructures qui ont été approuvés par le ministère.

Réponse

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Les projets d'atténuation structurelle sont déterminés au moment de planifier les investissements en infrastructure des Premières Nations, planification menée pour définir les besoins actuels et à venir des Premières Nations sur un horizon de cinq ans. Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations tout au long de l'année pour appuyer les projets en fonction des priorités établies et des ressources disponibles.

Par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN), le gouvernement du Canada travaille avec les communautés des Premières Nations dans les réserves pour atténuer les catastrophes naturelles et fournir un financement réservé à la résilience aux changements climatiques au moyen de projets d'atténuation structurelle. Même si les projets d'atténuation structurelle sont l'une des catégories admissibles, ces projets ne reçoivent qu'une part du

financement seulement, car il y a d'autres priorités en matière d'infrastructure admissibles au FIPN (p. ex. systèmes énergétiques, routes, ponts, protection contre les incendies, connectivité, planification et renforcement des compétences, installations culturelles et récréatives, bâtiments administratifs des bandes).

Depuis 2016, et en date du 31 mars 2023, le gouvernement du Canada a investi 149,5 millions de dollars dans 120 projets d'atténuation structurelle. De ces projets, 64 projets ont été menés à bien et 56 sont en cours. Les projets approuvés en cours seront financés jusqu'en 2027-2028 au moyen des allocations disponibles prévues pour le FIPN.

En plus des projets en cours réalisés par le Ministère, la vérificatrice générale a indiqué dans son rapport 8 – *La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations*, qu'en date de mai 2022, 112 projets d'atténuation structurelle n'étaient pas financés. Des progrès ont été réalisés à l'égard de ces projets non financés et, en date de juin 2023, il y avait toujours 51 projets non financés qui étaient prioritaires pour les communautés, et les coûts estimatifs pour ces projets sont d'environ 95,5 millions de dollars. Comme l'indique la réponse de la direction et le plan d'action produits pour donner suite au rapport de la vérificatrice générale, le gouvernement est déterminé à mener à bien les projets d'atténuation structurelle en suspens.

Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les autres ministères fédéraux pour financer les projets d'atténuation structurelle réalisés dans les communautés des Premières Nations afin d'aider celles-ci à s'adapter aux changements climatiques. SAC utilisera les ressources existantes disponibles pour financer les projets d'atténuation structurelle en cours et, dans la mesure du possible, il tirera parti des fonds provenant d'autres ministères (p. ex. Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs d'Infrastructure Canada, lesquels soutiennent l'adaptation aux changements climatiques et la résilience des infrastructures). Le gouvernement du Canada examinera d'autres options de financement offertes au Ministère pour accélérer la réalisation des projets d'atténuation structurelle non financés en suspens.

Enfin, la Stratégie nationale d'adaptation du Canada vise à bâtir des communautés fortes en réduisant les effets des catastrophes climatiques, en améliorant la santé et le bien-être des Canadiens, en protégeant la biodiversité, en construisant des infrastructures résilientes et en soutenant l'économie. La Stratégie reconnaît que les effets des changements climatiques varient d'une communauté et d'une région à l'autre. Les communautés n'ont pas les mêmes capacités de préparation ni d'intervention face aux phénomènes météorologiques extrêmes et à l'évolution lente des changements climatiques. La Stratégie nationale d'adaptation s'appuie sur quatre principes directeurs qui donnent aux communautés, aux régions et aux Premières Nations les moyens d'élaborer des plans adaptés à leurs besoins tout en conduisant l'ensemble de la société vers un avenir sûr et résilient. Ces principes sont les suivants :

- respecter les compétences des gouvernements et faire respecter les droits des peuples autochtones;
- faire progresser l'équité et la justice climatique et environnementale
- prendre des mesures proactives pour réduire les effets du climat avant qu'ils ne se produisent; and,
- maximiser les avantages pour les personnes, les entreprises et l'environnement, tout en anticipant et en évitant les effets négatifs susceptibles de causer des préjudices.

Grâce à la Stratégie nationale d'adaptation, le Canada peut mobiliser des ressources, cerner des lacunes et concevoir les solutions locales les plus efficaces en matière d'adaptation aux changements climatiques. En outre, les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont des leaders et des moteurs de l'action climatique. Ils abordent les changements climatiques d'une manière qui reflète leur identité nationale, leur culture et leurs connaissances. Un grand nombre d'organisations, de régions et de communautés font des efforts pour surveiller, évaluer et comprendre les effets des changements climatiques et pour élaborer des stratégies et des

plans d'action à ce sujet afin de répondre aux besoins uniques de leurs communautés et de leurs environnements naturels. Le gouvernement du Canada continuera à soutenir les efforts déployés par les peuples autochtones du Canada pour protéger leurs communautés contre les effets des changements climatiques ainsi que leurs travaux visant à créer des communautés fortes, durables et en santé. Recommandation n° 4

Que le gouvernement du Canada travaille avec les communautés et les organisations autochtones pour cibler les besoins supplémentaires en matière de financement des projets d'atténuation et pour y répondre.

Réponse :

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Nous sommes résolus à travailler avec les communautés autochtones pour cerner leurs besoins en financement pour les projets d'atténuation, plus particulièrement les projets liés à la gestion des urgences. Jusqu'à maintenant, les communautés autochtones ont abattu un travail significatif et exceptionnel pour identifier les risques auxquels sont exposées leurs communautés et se préparer à y faire face. Nous reconnaissons leur dévouement constant à l'égard de la sécurité de leurs communautés, et cela mérite des éloges. Le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) offre des fonds aux communautés des Premières Nations dans les réserves et à d'autres bénéficiaires admissibles par l'entremise du volet de financement pour l'atténuation non structurelle et la préparation. Ce volet appuie la préparation en cas d'urgence en accordant des fonds pour les projets de petite envergure (p. ex. évaluations de tous les risques; élaboration et mise à jour de plans de gestion des urgences; exercices liés aux plans de gestion des urgences; formation et cours liés à la gestion des urgences; cartographie des inondations; études sur les glissements de terrain; recherches ou études sur les risques de catastrophe; systèmes d'alerte rapide aux tsunamis; sensibilisation du public; financement pour tenir un forum ou un atelier sur la gestion des urgences à l'intention des communautés régionales des Premières Nations). Le PAGU permet aussi d'acheter de l'équipement de faible valeur pour les projets de préparation aux urgences et d'atténuation, toujours dans le cadre du volet pour l'atténuation non structurelle et la préparation (maximum de 5 000 \$ par pièce d'équipement). Pour obtenir le financement, il faut soumettre une demande, et les fonds sont accordés selon le principe du premier arrivé, premier servi. Par contre, comme il y a un plafond de 18 millions de dollars par année, seulement un nombre limité de projets d'atténuation peuvent être financés dans les communautés chaque année.

Le rapport de la vérificatrice générale sur la gestion des urgences dans les réserves contient une recommandation selon laquelle le gouvernement du Canada devrait « mettre en œuvre une approche fondée sur les risques pour éclairer la planification de ses programmes et les décisions quant aux investissements à faire dans le cadre des activités de préparation et d'atténuation afin d'optimiser les mesures de soutien offertes aux collectivités des Premières Nations les plus à risque d'être touchées par des urgences. » Le but de cette recommandation est de mieux diriger les investissements provenant du volet pour l'atténuation non structurelle et la préparation vers les communautés qui ont le plus besoin de soutien pour réaliser leurs projets d'atténuation et de préparation. Les progrès à l'égard de cette recommandation sont en cours, et on fera intervenir les partenaires des Premières Nations pour veiller à ce que le processus se déroule en tenant compte des objectifs des communautés. Cette initiative permettra d'atteindre l'objectif de transférer les services aux Premières Nations, car les Premières Nations recevront le soutien nécessaire pour diriger leur propre travail d'atténuation et de préparation. Le travail est en cours et continuera d'évoluer à mesure que les besoins des Premières Nations en matière de gestion des urgences évoluent. Il est essentiel de souligner que le PAGU de Services aux Autochtones offre seulement des services aux communautés des Premières Nations vivant dans les réserves et aux autres bénéficiaires admissibles. En cas de catastrophe naturelle dans une communauté des Premières Nations hors réserve ou une communauté métisse, inuite ou non autochtone, la communauté est admissible à un soutien à la gestion des urgences par le biais d'un AAFCC administré par Sécurité publique Canada et partage les coûts d'intervention et de rétablissement avec le gouvernement provincial ou territorial.

Coordination

Recommandation n° 5

Que le gouvernement du Canada fasse de la mise sur pied d'accords multilatéraux pour les services d'urgence et le transfert de services dans les communautés des Premières Nations une priorité, notamment en fournissant des ressources adéquates aux Premières Nations pour soutenir leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des accords, et que Service aux Autochtones Canada rende compte de ses réalisations au Comité dans les six mois suivant le dépôt du présent rapport.

Réponse

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

À l'heure actuelle, SAC a conclu huit accords bilatéraux pour les services de gestion des urgences avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et des tiers fournisseurs de services de gestion des urgences. Ces accords ont été conclus pour veiller à ce que les Premières Nations aient accès à des services d'intervention en cas d'urgence comparables à ceux offerts aux autres communautés situées dans la même province. En 2022-2023, SAC a transféré 8,2 millions de dollars pour continuer de financer ces accords. Même si ces accords constituent un bon point de départ, il faut en faire plus pour veiller à ce que les Premières Nations soient des partenaires à part entière et égale dans le cadre d'une approche globale de gestion des urgences, et il faut offrir du soutien pour les approches dirigées par les Premières Nations.

SAC prend des mesures concrètes pour aider à transformer la gestion des urgences au sein des communautés des Premières Nations, que ce soit l'élaboration de nouveaux accords multilatéraux pour les services de gestion des urgences ou le versement de fonds pour des initiatives de gestion des urgences dirigées par les Premières Nations qui jetteront les bases nécessaires pour poursuivre le transfert des services aux Premières Nations. Le gouvernement du Canada a cerné des occasions de mobiliser les Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux, et il continuera d'accorder la priorité à l'avancement des accords de services multilatéraux d'une manière qui soutient le droit des Premières Nations à l'autodétermination.

En Colombie-Britannique, nous continuons de rencontrer régulièrement les autres signataires du Protocole d'entente tripartite sur les services de gestion des urgences, et des plans sont en cours pour conclure un nouvel accord multilatéral, à la demande du First Nations Leadership Council. Il rencontre aussi régulièrement des représentants du gouvernement national des T̓silhqot'in pour faire progresser leurs priorités en matière de gestion des urgences, conformément à l'accord de collaboration en matière de gestion des urgences conclu entre le gouvernement national des T̓silhqot'in, le Canada et la Colombie-Britannique.

En Ontario, le gouvernement du Canada a entamé un dialogue avec les dirigeants des Premières Nations et la province de l'Ontario afin de conclure un accord multilatéral visant à garantir que les Premières Nations aient la possibilité de faire connaître le rôle qu'elles aimeraient assumer dans la gestion des urgences en Ontario à l'avenir, le gouvernement du Canada continuera de mobiliser les Premières Nations et d'offrir les soutiens nécessaires pour qu'elles puissent participer aux séances de mobilisation. D'autres travaux se poursuivent en Ontario pour soutenir la Première Nation des Cris de Missanabie. Cette Première Nation a créé un centre autochtone des opérations d'urgences – centre qu'elle exploite maintenant – et elle est en train de créer le premier site d'évacuation dirigé par les Premières Nations en Ontario (Island View Camp).

Des stratégies propres à chaque région sont élaborées pour promouvoir la conclusion de nouveaux accords de services multilatéraux, mais une mobilisation plus directe des Premières Nations dans toutes les administrations s'impose pour que le gouvernement du Canada puisse mieux adapter son approche en fonction des directives et des priorités des Premières Nations. C'est la raison pour laquelle nous avons établi des plans de mobilisation régionaux et que du

financement est offert pour des séances de mobilisation dirigées par les Premières Nations. Par exemple, en 2022-2023, le gouvernement du Canada a versé 1,8 million de dollars aux Premières Nations, aux conseils tribaux et à des organisations autochtones représentatives en Saskatchewan et au Manitoba pour permettre la consultation des membres au sujet de leur vision relative à la gestion des urgences et pour favoriser l'élaboration de propositions et de modèles de gestion autochtone des urgences. Le gouvernement du Canada a l'intention de se réunir de nouveau avec les partenaires pour discuter des résultats préliminaires des séances de mobilisation à l'automne 2023. Divers forums sur la gestion des urgences sont prévus au pays en 2023-2024, et ces forums permettront au gouvernement du Canada de discuter davantage avec ses partenaires sur les possibilités de collaboration pour conclure de nouveaux accords de services multilatéraux.

Le gouvernement du Canada a cerné des occasions de mobiliser les Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux, et il continuera d'accorder la priorité à l'avancement des accords de services multilatéraux d'une manière qui soutient le droit des Premières Nations à l'autodétermination.

Recommandation 6

Que Services aux Autochtones Canada, dans le cadre de son travail de soutien à la gestion des urgences des peuples autochtones, veille à ce que l'ensemble des renseignements provenant de toutes les sources pertinentes, y compris d'autres ministères fédéraux, soient pris en compte dans l'élaboration d'une réponse exhaustive en matière de gestion des urgences.

Réponse :

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement du Canada travaille avec les communautés des Premières Nations et d'autres intervenants pertinents, comme divers ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les fournisseurs de services de gestion des urgences tiers, pour veiller à ce que tous les renseignements provenant de toutes les sources pertinentes soient pris en considération lors de l'élaboration d'une intervention globale en matière de gestion des urgences. Le PAGU fournit un financement pour les activités admissibles dans le cadre de l'intervention en cas d'urgence par l'entremise du volet de financement consacré à l'intervention et au rétablissement, mais l'approche communautaire à chaque situation d'urgence est déterminée par les dirigeants communautaires et régionaux, de concert avec les autorités locales et régionales. Le gouvernement du Canada ne détermine pas l'orientation d'une intervention globale en matière de gestion des urgences. Il fournit plutôt un soutien financier aux communautés touchées, pour permettre à ces dernières de le faire. Lorsqu'une communauté des Premières Nations est confrontée à une urgence, les représentants du gouvernement sont souvent en communication avec les dirigeants communautaires.

Le travail se poursuit pour soutenir et mettre à contribution les connaissances traditionnelles et locales dans l'approche à la gestion des urgences. Étant donné qu'historiquement les institutions et les systèmes coloniaux ont dévalué les connaissances autochtones sur les terres et les ont ignorées, ce n'est que récemment que le système de gestion des urgences a commencé à tirer parti de ces connaissances en vue d'un développement plus efficace d'interventions en cas d'urgence. Le volet de financement Intelli-feu du PAGU fournit un soutien financier pour les activités comme la réduction des combustibles, l'éclaircie des forêts et le brûlage dirigé qui sont déterminées par les dirigeants locaux et conformes aux approches traditionnelles à la gestion des feux de forêt. Le gouvernement du Canada travaille à mettre davantage à contribution les connaissances autochtones à la gestion des urgences, surtout relativement à ce qui est admissible ou non au titre du PAGU. Il s'agit d'un travail continu de concert avec les communautés des Premières Nations et les experts de gestion des urgences qui mènera à un système de gestion des urgences plus complet.

Le gouvernement du Canada déploie des efforts considérables pour évaluer et atténuer les risques pour certaines des situations d'urgence les plus communes au Canada. Le premier profil national du risque au Canada, lequel souligne le besoin d'une approche pangouvernementale à

la gestion des urgences, a été publié en mai 2023. Une meilleure communication entre les ministères garantit que la planification tient compte de tous ceux qui sont affectés par une situation d'urgence. Le gouvernement du Canada travaille à plusieurs initiatives d'atténuation des risques d'inondation, lesquelles ont été annoncées dans le Budget de 2023 et il déploie des efforts pour veiller à ce que ces initiatives répondent aux besoins des Premières Nations. Réunies, ces initiatives mises de l'avant aideront à garantir que tous les Canadiens sont conscients des risques auxquels ils sont confrontés, que les ressources publiques sont axées sur la réduction des risques les plus graves, et que les coûts financiers liés aux inondations ne tombent pas seulement sur les épaules des particuliers canadiens.

Communication

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada collabore avec tous les intervenants en matière de systèmes d'alerte publique, en partenariat avec les communautés autochtones, les provinces et les territoires et les fournisseurs, afin d'évaluer les systèmes d'alerte en cas d'urgence et de s'assurer de répondre aux besoins des communautés.

Réponse :

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Nous reconnaissons qu'il y a des défis et des obstacles relativement à la portée des systèmes d'alerte publique et que l'importance d'avoir des infrastructures de communication robustes pour soutenir les interventions en cas d'urgence ne doit pas être sous-estimée. Nous reconnaissons également la valeur d'une mobilisation d'un vaste groupe d'intervenants, y compris des partenaires autochtones, pour améliorer les alertes publiques partout au pays. Le gouvernement, avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, s'est engagé à continuer à renforcer la durabilité de l'utilisation globale, la continuité des services et la gouvernance du Système national d'alertes au public (SNAP). En juin 2023, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux se sont rencontrés pour discuter de ce travail collaboratif et ont demandé aux représentants d'explorer des modèles de financement de rechange, y compris un cadre national sur les alertes et des normes en matière d'alertes, qui profitent à l'ensemble des Canadiens. Le gouvernement du Canada va continuer d'assumer un rôle de leadership et de collaborer avec tous les intervenants d'alertes publiques pour améliorer l'efficacité et la prestation continue du SNAP et des alertes en cas d'urgence au Canada.

Prévention et atténuation

Recommandation 8

Que, dans le cadre de la refonte en cours de la Politique sur les ajouts aux réserves, le gouvernement du Canada, en partenariat avec les collectivités et les organisations des Premières Nations, étudie la possibilité de simplifier le processus pour les collectivités dont les terres sont fréquemment touchées par des situations d'urgence telles que des inondations et des feux de forêt.

Réponse :

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le processus actuel d'ajout aux réserves est reconnu comme étant long. Les Premières Nations doivent élaborer leur proposition et la soumettre à SAC, et satisfaire aux multiples exigences techniques énoncées dans la politique de 2016 avant que la proposition ne soit approuvée au moyen d'un arrêté signé par le ministre. Parmi ces exigences peuvent figurer l'arpentage des terres, l'évaluation environnementale du site, le respect de l'obligation de consulter et la prise en compte des intérêts des tiers ainsi que des points de vue et des intérêts des gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux. Ces points de vue et intérêts portent sur les domaines qui relèvent de la responsabilité du gouvernement provincial ou territorial, notamment les

minéraux, l'exploration des ressources naturelles (de surface et de subsurface), l'eau et le transport.

Au cours des deux prochaines années, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) remaniera la Politique sur les ajouts aux réserves, dont la dernière mise à jour remonte à 2016, en se fondant sur des solutions proposées par les Premières Nations et sur les réalités locales. Jusqu'à maintenant, RCAANC a mené des séances de consultation préliminaires avec les partenaires des Premières Nations afin de mieux comprendre les problèmes que posent la politique et le processus actuels. Le Ministère a également lancé un appel de propositions pour financer la tenue de séances de consultation dirigées par les Premières Nations dans le but de trouver des solutions possibles en fonction des expériences vécues. À la suite de cette période de consultation avec les Premières Nations et les organisations autochtones, le gouvernement du Canada collaborera avec les partenaires des Premières Nations à l'élaboration conjointe d'options stratégiques qui tiennent compte de ces réalités locales (y compris de réalités comme les inondations et les feux de forêt) et recommandera aux décideurs de les examiner.

SAC et RCAANC effectueront des travaux supplémentaires, et des analyses seront réalisées sur les aspects procéduraux du processus d'ajout aux réserves en collaboration avec les gestionnaires de terres des Premières Nations et les institutions autochtones en vue de trouver d'autres possibilités d'accélérer le processus. Au nombre de ces possibilités pourraient figurer la création d'outils qui faciliteraient le règlement des questions relatives aux intérêts des tiers et la conclusion d'ententes sur les services municipaux.

Les terres à ajouter au territoire de la réserve peuvent avoir été des terres de la Couronne provinciale ou fédérale, ou des terres possédées en fief simple que la Première Nation a acquises et qui sont transférées au Canada pour compléter le processus d'ajout à la réserve. Les Premières Nations peuvent conclure des ententes contraignantes avec les provinces, les territoires, les administrations locales ou des sociétés qui sont habilités par la loi pour prendre ou utiliser des terres (p.ex, ententes sur des échanges de terres) ou les provinces fourniront des terres de la Couronne provinciale dans le cadre d'accords de règlement, comme droits fonciers issus de traités. Dans le cadre de ce type d'entente, les provinces peuvent avoir certaines responsabilités, par exemple offrir du financement ou réaliser des travaux d'arpentage et des évaluations environnementales du site.

En général, les provinces et les territoires sont informés des propositions d'ajouts à la réserve et ils ont l'occasion d'exprimer leurs points de vue et leurs intérêts à la Première Nation. Ils peuvent participer aux discussions fondées sur la bonne volonté, la bonne foi et le caractère raisonnable. Dès que possible, les Premières Nations entament les discussions avec la province ou le territoire au sujet de la proposition d'ajout à la réserve. La Première Nation est chargée de discuter des préoccupations soulevées par la province ou le territoire. Sur demande, SAC peut offrir un soutien technique ou de la facilitation pour favoriser les discussions.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les communautés et les les organisations autochtones, les provinces et les territoires et des organisations comme le Conseil national autochtone de la sécurité-incendie, s'efforce d'améliorer la capacité des communautés à combattre les feux de forêt en mettant au point une stratégie globale de lutte contre les feux de forêt qui respecte et intègre les connaissances et le savoir-faire autochtones, y compris les pratiques d'atténuation des feux de forêt, et que Services aux Autochtones Canada rende compte de ses réalisations au Comité dans les six mois suivant le dépôt du présent rapport.

Réponse :

En principe, le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le financement pour les activités d'extinction des feux de forêt est fourni par le gouvernement du Canada aux provinces et aux territoires de deux manières : ententes bilatérales de gestion des feux de forêt ou remboursements directs traités par l'entremise du volet Intervention et

rétablissement du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU). SAC a des ententes de gestion des feux de forêt avec sept provinces en vue de fournir des services d'extinction des feux de forêt aux Premières Nations dans les réserves. Ces ententes sont conclues avec des organismes provinciaux responsables de l'intervention en cas de feu de forêt en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Canada n'a pas d'entente sur l'extinction des feux de forêt avec l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires-du-Nord-Ouest et le Yukon, mais rembourse ces provinces ou territoires en fonction des factures liées aux coûts d'extinction des feux de forêt dans les réserves.

Le gouvernement du Canada ne finance pas directement les Premières Nations pour les activités de répression des feux de forêt dans les réserves. Il octroie plutôt un financement aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour combattre les feux de forêt qui touchent les bénéficiaires admissibles au PAGU, puisque la lutte contre les incendies de forêt relève de la compétence provinciale et territoriale. De plus, les provinces et les territoires disposent des ressources, des biens (p. ex., des avions-citernes) et du personnel nécessaires afin de combattre des feux de forêt de grande envergure qui s'étendent au-delà de leurs frontières respectives. Les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent embaucher des pompiers autochtones qualifiés pour lutter contre les feux de forêt. SAC offre le financement requis pour accéder à cette formation aux communautés qui souhaitent mettre sur pied une équipe de lutte contre les incendies.

Le montant de financement fourni par l'entremise d'ententes sur la gestion des feux de forêt est habituellement décidé par une formule de financement normalisée et mise à jour par les autorités régionales, qui tiennent compte du nombre d'hectares touchés (brûlés) sur les terres de réserve. Lorsque les coûts d'extinction des feux de forêt dépassent les montants annuels fournis par l'entremise des ententes de gestion des feux de forêt, le gouvernement du Canada offre un financement complémentaire pour couvrir les coûts d'extinction des feux de forêt dans les réserves. En plus de mobiliser les gouvernements provinciaux, territoriaux et des Premières Nations au Canada dans le cadre de l'élaboration d'ententes de services multilatéraux de gestion des urgences, le gouvernement du Canada mènera des activités de mobilisation sur la façon de moderniser les ententes de gestion des feux de forêt pour qu'elles permettent de promouvoir une intervention globale contre les feux de forêt qui respecte et met en valeur l'expertise et les connaissances autochtones.

En soutien à la réduction des risques de feux de forêt, le PAGU, par l'entremise d'une atténuation non structurelle et d'une composante de préparation du Programme, fournit du financement pour les projets Intelli-feu dans les communautés des Premières Nations. Les projets Intelli-feu réduisent le risque de feux de forêt qui ont des répercussions sur les communautés en réduisant les risques que les feux de forêt passent à la zone de transition ville-forêt. Le financement d'Intelli-feu fournit un soutien financier pour les activités comme la réduction des combustibles, l'éclaircie des forêts et le brûlage dirigé qui sont déterminées par les dirigeants locaux et conformes aux approches traditionnelles à la gestion des feux de forêt. Le gouvernement du Canada travaille à mettre davantage à contribution les connaissances autochtones à la gestion des urgences, surtout relativement à ce qui est admissible ou non au titre du PAGU.

Dans les communautés des Premières Nations (dans les réserves), les risques de feux de forêt sont surtout présents dans la zone de transition ville-forêt. Lorsque les feux de forêt entrent en contact avec les structures usinées, la combinaison de combustibles peut créer des conditions uniques et complexes qui affectent l'allumage et la progression de feu qui diffèrent d'un feu de bâtiment isolé ou d'un feu de forêt isolé. Ainsi, il est essentiel de garantir que les communautés des Premières Nations peuvent intervenir rapidement en cas de feux de forêt en zone de transition ville-forêt pour protéger la santé, la sécurité et les propriétés des Premières Nations qui vivent dans les réserves.

Le Budget de 2022 prévoyait 39,2 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2022-2023 en soutien à la formation et à l'équipement pour la lutte contre les feux en zone de transition ville-forêt, ce qui comprend de l'équipement de lutte contre les feux à double usage (p. ex. les

véhicules rapides d'attaque) qui peut soutenir les communautés dans leur intervention contre les feux de bâtiments. Dans un effort visant à garantir que les communautés bien préparées relativement aux feux, on encourage les communautés, avant qu'elles accèdent au financement, à participer à des activités d'Intelli-feu et à des initiatives d'atténuation non structurelle (p. ex. planification des mesures préparatoires en cas de feu de forêt, évaluations des risques de feu de forêt, réduction des combustibles, l'éclaircie des forêts, la formation et l'équipement de faible valeur) pour veiller à ce que des approches de prévention et d'atténuation soient en place.

Cette année, l'Assemblée des Premières Nations (APN), en partenariat avec SAC, a publié sa Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies. SAC a investi 10 millions de dollars pour ce plan qui donne la priorité à l'éducation et aux initiatives de prévention, à l'installation d'avertisseurs de fumée/de monoxyde de carbone, à l'installation d'extincteurs, à l'inspection des bâtiments, à la formation des pompiers et à la mise à niveau des télécommunications pour appuyer les services en cas d'urgence.

Plans d'intervention en cas d'urgence

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les communautés et les organisations autochtones, recense les communautés qui n'ont pas de plan d'intervention d'urgence et leur fournisse les ressources nécessaires à l'élaboration de ces plans, et que Services aux Autochtones Canada rende compte de ses réalisations au Comité dans les six mois suivants le dépôt du présent rapport.

Réponse :

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation en principe.

Cette recommandation est conforme à une recommandation similaire sur les plans d'intervention en cas d'urgence propres à SAC dans le rapport de novembre de la vérificatrice générale du Canada sur la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations. SAC est d'accord avec cette recommandation et a décrit, dans le document de réponse de la direction et de plan d'action, les mesures qu'il compte prendre pour donner suite à cette recommandation.

Le gouvernement du Canada soutient le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et continuera de travailler en collaboration avec ses partenaires pour améliorer l'accès à des services de grande qualité pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis, une priorité pour le Canada. Notre vision consiste à soutenir les peuples autochtones en renforçant leur capacité d'atténuer les événements d'urgence, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en rétablir. Les Premières Nations sont les experts des risques auxquels leurs communautés sont confrontées et des terres sur lesquelles elles vivent. Nous travaillons avec les organisations et les communautés des Premières Nations pour les soutenir dans le cadre du renforcement de leur capacité de gestion des urgences par l'entremise des volets de financement des mesures d'atténuation et de préparation non structurelles, et d'Intelli-feu, et ce, conformément aux priorités cernées. Les projets financés dans le cadre de ces volets de financement peuvent comprendre l'élaboration de plans d'intervention incluant l'identification des risques et les évaluations de la vulnérabilité de la communauté. Pour respecter les droits à l'autodétermination et le droit de posséder de l'information, de la contrôler, d'y avoir accès et de la protéger des Premières Nations, SAC n'exige pas que leurs communautés soumettent leurs plans d'intervention en cas d'urgence aux fins d'évaluation et de suivi. Dans le passé, le Ministère a dressé la liste des Premières Nations ayant un plan de gestion des urgences, mais cette information ne pouvait être obtenue que sur une base volontaire puisque ces plans sont des propriétés exclusives. Aussi, une telle liste ne comprend pas l'évaluation de la qualité des plans. Lors de la mise à jour de ses propres plans régionaux et nationaux de gestion des urgences, SAC communiquera avec les Premières Nations et leurs organisations pour confirmer la pertinence et l'utilité de ces plans, et il invitera les communautés à faire part de leurs plans avec le personnel régional de la gestion ministérielle des urgences.

Nous continuerons de garantir que des ressources sont disponibles pour les communautés des Premières Nations, pour qu'elles élaborent leurs propres plans d'intervention en cas d'urgence, en fonction des risques qu'elles considèrent comme les plus importants et de la manière qu'elles choisissent pour mieux servir leur communauté.

SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ DANS L'ARCTIQUE

Les Forces armées canadiennes dans l'Arctique

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada respecte son engagement au renouvellement et à la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), et qu'il renforce les capacités des Forces armées canadiennes dans l'Arctique canadien.

Réponse :

Le gouvernement du Canada soutient cette recommandation.

Comme annoncé en juin 2022, le gouvernement du Canada investit 38,6 milliards de dollars (comptabilité d'exercice) sur 20 ans pour moderniser les capacités du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), y compris du financement pour des capteurs de prochaine génération, des systèmes modernisés de commandement, de contrôle et de communications, des missiles air-air à courte, moyenne et longue portée nouveaux et avancés, les capacités en matière de soutien et d'infrastructure, et les sciences et technologies, pour la défense de l'Amérique du Nord. Ces investissements aideront à garantir que le NORAD est bien équipé pour répondre aux menaces aérospatiales en évolution envers le Canada et l'Amérique du Nord, y compris celles qui passent par l'Arctique.

Le ministère de la Défense nationale a travaillé à établir et à intégrer des projets de modernisation du NORAD dans le programme de défense plus vaste, à passer aux priorités les plus urgentes et à jeter les bases pour une mobilisation accrue des partenaires et des intervenants relativement à la suite complète d'initiatives dans les mois et les années à venir. La modernisation du NORAD représente un travail de plusieurs années. De nombreux projets atteindront le niveau de capacité opérationnelle initiale (COI) d'ici la fin des années 2020, et les autres suivront dans les années subséquentes.

Pour s'acquitter de cette suite d'investissements en temps opportun, le gouvernement du Canada travaille aussi rapidement que possible à mettre sur pied de nouveaux bureaux de projet et à renforcer ses capacités internes en matière de services. Cette approche est fondée sur les leçons tirées de la mise en œuvre de la politique de la Défense de 2017 du Canada, Protection, Sécurité, Engagement (PSE), et soutiendra une mise en œuvre efficace en temps opportun.

La Défense nationale mène des activités de mobilisation avec les partenaires territoriaux, municipaux et autochtones sur le processus de planification d'aménagement de sites pour des mises à niveau de l'infrastructure dans le Nord à Inuvik, Yellowknife, Iqaluit et Goose Bay. Les échéances de projet pour la modernisation du NORAD sont [accessibles sur une page Web publique](#).

L'approche du Canada à la défense de l'Arctique s'articule autour de la politique de la Défense de 2017, PSE, et le Cadre pangouvernemental stratégique pour l'Arctique et le Nord (CSAN). La PSE reconnaît l'environnement en évolution de la sécurité de l'Arctique et souligne les exigences pour une amélioration de la capacité et de la connaissance du domaine. Elle engage le gouvernement du Canada à poursuivre son acquisition de capacités maritimes, terrestres, aériennes et spatiales avec des applications dans l'Arctique. Le CSAN renforce l'orientation et les engagements pris dans le cadre de la PSE pour améliorer la capacité des Forces armées canadiennes à opérer en Arctique. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada veut investir dans l'empreinte, la mobilité et la portée des FAC dans le Nord. Le Canada investit dans six navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique (avec des navires supplémentaires pour la Garde

côtière canadienne), une nouvelle flotte de chasseurs (88 chasseurs F-35), les capacités de communications et de surveillances spatiales, et des systèmes aériens télépilotes. De plus, de nombreux investissements pour la modernisation du NORAD soutiendront une amélioration des opérations dans le Nord.

Les FAC maintiennent également une présence permanente dans l'Arctique canadien, ancrée par la Force opérationnelle interarmées Nord. Environ 300 employés des FAC sont en poste à l'administration centrale à Yellowknife, avec des détachements à Iqaluit et à Whitehorse. Les FAC ont également des actifs et des capacités dans les territoires du Nord du Canada, y compris : quatre aéronefs Twin Otter CC-138, une station des Forces canadiennes Alert, le Centre d'entraînement des FAC en Arctique à Qausuittuq (Resolute Bay) au Nunavut, et un Groupe de patrouille des Rangers canadiens, qui comptent plus de 1 800 Rangers canadiens répartis dans 60 communautés nordiques. De plus, un travail est en cours pour mettre la dernière main à l'installation navale de Nanisivik, qui devrait être opérationnelle en 2025.

Les FAC maintiennent une capacité d'opérer efficacement dans le Nord par l'entremise d'opérations annuelles. L'opération NANOOK, l'opération vedette d'entraînement dans l'Arctique des FAC, renforce la capacité des FAC de projeter et de maintenir des forces dans l'Arctique canadien et d'améliorer la collaboration avec les alliés et les partenaires nationaux et internationaux. Les FAC mènent également plusieurs opérations qui portent sur le réapprovisionnement, l'entretien et la surveillance dans le Nord, ainsi que des exercices par temps froid pour renforcer les capacités dans l'environnement difficile du Nord.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada travaille avec les habitants du Nord, les gouvernements territoriaux et les Premières Nations, les Inuit et les Métis pour mettre en place un nouveau centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage dans les territoires pour garantir que l'Arctique est mieux servi par les ressources de recherche et de sauvetage des Forces armées canadiennes.

Réponse :

Le gouvernement du Canada n'est pas d'accord avec cette recommandation.

Les centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage (CCCOS) sont composés d'employés des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière canadienne. Puisque les CCCOS peuvent communiquer avec les ressources principales et secondaires de recherche et de sauvetage n'importe où au sein de leur zone respective de responsabilité, la localisation d'un CCCOS n'est pas liée à la localisation des ressources d'intervention de recherche et de sauvetage ou la couverture que ces ressources pourraient fournir. Les CCCOS sont, toutefois, colocalisés dans des installations militaires pour réduire au minimum les coûts et les exigences de soutien.

La responsabilité d'intervention en cas d'incidents de recherche et de sauvetage aéronautique ou maritime dans le Nord du Canada revient généralement au CCCOS le plus près de la région où l'intervention est nécessaire. Le CCCOS de Victoria fournit l'intervention principale de recherche et d'intervention dans le territoire du Yukon, le CCCOS de Trenton couvre les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut, y compris le nord de l'île de Baffin, et le CCCOS d'Halifax couvre la moitié sud de l'île de Baffin. Réunis, ces centres couvrent les opérations de recherche et de sauvetage de la vaste zone nordique du Canada et reposent sur un réseau de ressources connues dans ces régions, qui vont au-delà des ressources de recherche et de sauvetage des Forces armées canadiennes et de la Garde côtière canadienne. Ce réseau comprend des ressources fédérales, provinciales, territoriales, municipales, commerciales, privées et bénévoles qui permettent une intervention aux incidents au sein du mandat fédéral de recherche et de sauvetage.

Pour renforcer les capacités d'intervention de recherche et de sauvetage dans l'Arctique, le travail du gouvernement du Canada a principalement porté sur le soutien au renforcement de la capacité d'intervention communautaire en cas d'urgence maritime par l'entremise de

différents projets. Par exemple, lors de la première phase du Plan de protection des océans (PPO), la Garde côtière canadienne a ouvert sa première station de recherche et de sauvetage au Nunavut, en 2018. Grâce au financement supplémentaire de la deuxième phase du PPO (renouvellement du PPO), la nouvellement rebaptisée Station d'intervention maritime de l'Arctique (SIMA) a été améliorée en vue d'une embauche et d'une formation d'équipes de communautés locales en vue de produire un bateau de recherche et de sauvetage dans l'Arctique et d'allonger d'un mois par année (à partir de 2023) la saison d'activité de la station pour une meilleure harmonie avec la saison de navigation des communautés. De plus, le gouvernement du Canada a investi massivement dans le développement, l'équipement et la formation de répondants de recherche et de sauvetage maritime bénévoles par l'entremise de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) et du Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones (PBBCA). Le PBBCA offre aux communautés côtières un processus de demande de financement pour l'achat de bateau permettant des opérations de recherche et de sauvetage ou de l'équipement nécessaire pour renforcer les capacités de recherche et de sauvetage et de sécurité maritimes bénévoles dans l'Arctique par l'entremise de la participation de la GCAC. Il y a maintenant des unités de la GCAC dans 40 communautés de l'Arctique; elles sont exploitées par 460 bénévoles auxiliaires qui ont accès à 68 bateaux.

Les Rangers canadiens

Recommandation 13 :

Que le gouvernement du Canada, considérant le rôle crucial joué par les Rangers canadiens en matière de sécurité et de souveraineté dans l'Arctique, prenne toutes les mesures nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches et que, ce faisant, le gouvernement s'engage à :

- *réviser et à rajuster le taux d'utilisation de l'équipement tous les ans;*
- *garantir que les membres des Rangers canadiens conservent le droit à une indemnité d'isolement et que celle-ci leur soit versée;*
- *veiller à ce que les Rangers canadiens soient rétribués en temps voulu et de manière adéquate pour leur travail et l'utilisation de leur équipement personnel;*
- *donner la priorité aux investissements dans la formation des membres des Rangers canadiens.*

Réponse :

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation en principe.

Les Forces armées canadiennes (FAC) font tout leur possible pour veiller à ce que les Rangers canadiens qui utilisent leur véhicule personnel, comme une motoneige ou un autre équipement, pour mener des activités approuvées par les FAC ne soient pas désavantagés ce faisant. On a jugé que l'utilisation d'équipement personnel par les Rangers canadiens est le moyen le plus efficace d'assurer la présence de nos précieux membres sur le terrain. Les Rangers canadiens utilisent leur propre véhicule ou équipement, car l'acquisition de ce genre d'articles dans l'économie de proximité ou provenant du Système d'approvisionnement des Forces canadiennes présenterait des coûts bien plus élevés et des difficultés de maintien en puissance. Partant, le consentement des Rangers canadiens à fournir leur équipement personnel et à être remboursés comme il se doit pour cette utilisation s'est révélé un moyen plus simple, plus efficace et plus utile de confirmer la pertinence des Rangers canadiens et de leur contribution aux opérations au pays des FAC et à leurs activités de maintien de la souveraineté, en plus d'épauler les autorités civiles locales, régionales et autochtones.

En juin 2023, le gouvernement du Canada a révisé sa politique sur la rémunération pour l'utilisation d'équipements dont les Rangers canadiens sont propriétaires. Les Rangers qui doivent utiliser leur équipement personnel pour s'acquitter de tâches des Forces armées canadiennes dans des lieux isolés sont remboursés pour les dépenses liées à l'usure. Les taux

révisés entraîneront une augmentation de la compensation reçue.

Les FAC modifient également leurs Directives sur la rémunération et les avantages sociaux – Poste isolé pour veiller à ce que les Rangers canadiens dans un poste isolé soient indemnisés de manière adéquate. Des discussions sont en cours sur la fréquence adéquate de la révision et du rajustement des taux et sur la meilleure façon de s'assurer que ces taux sont suffisants.

Dans le cadre de la politique de la Défense de 2017, PSE, l'Armée canadienne mènera un examen exhaustif du Corps des Rangers canadiens ayant pour objectif de favoriser la formation et l'efficacité des Rangers canadiens et d'élargir leur capacité fonctionnelle au sein des FAC. Cet examen portera sur le rôle, la mission, les tâches, le commandement et la conduite, la répartition géographique, la dotation en personnel et les cadres administratifs des Rangers canadiens. Au besoin, l'examen portera sur la mise à jour des politiques, processus et mécanismes qui régissent le personnel et la fourniture d'équipements nécessaires aux Rangers canadiens afin de remplir leur mission maintenant et à l'avenir.

Enfin, l'Armée canadienne encourage également la participation accrue des Rangers canadiens à des occasions de formation collective pour permettre l'échange de connaissances et d'expériences entre les Rangers canadiens et leurs homologues de la force régulière ou de la force de réserve.

Changements climatiques

Recommandation 14 :

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les changements climatiques affectent de manière disproportionnée la région arctique et, par conséquent, travaille avec des partenaires nordiques et autochtones pour en atténuer les répercussions et s'y adapter, notamment en investissant dans des infrastructures résistantes au climat et à zéro émission nette, des systèmes d'énergie renouvelable, des mesures de préparation aux situations d'urgence ainsi que dans la recherche, les connaissances et le renforcement des capacités dans le nord du pays.

Réponse :

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Nous nous engageons à travailler avec des partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones pour préconiser une approche face aux changements climatiques qui touche toute la société. Il s'agit notamment de collaborer avec des partenaires nordiques en vue de progresser vers la réalisation des priorités régionales et de maintenir des investissements qui soutiennent les communautés nordiques et autochtones pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux répercussions des changements climatiques. Le gouvernement du Canada s'est également engagé à renouveler les relations de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ces relations sont fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le gouvernement du Canada appuie la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et reconnaît que le rôle essentiel des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans la direction de l'autodétermination quant aux mesures en matière de climat au Canada pour favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones.

Les initiatives et les investissements du gouvernement fédéral qui appuient une action climatique nordique et autochtone permettent aux habitants du Nord et aux Autochtones de diriger des interventions climatologiques appropriées sur les plans régional et culturel. Certains des principaux programmes fédéraux comprennent les suivants :

- L'Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord programme (ARDEC Nord) qui sert à financer des projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique ainsi que de capacités en matière d'énergie propre dans le Nord pour réduire la dépendance au diesel des communautés pour leur chauffage et leur électricité.

- Le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord qui vise à financer les évaluations de vulnérabilité et des risques, les cartes de risques et les plans d'adaptation, et la mise en œuvre de mesures d'adaptation non structurelle et à petite échelle dans le Nord.
- Le programme de surveillance du climat dans les communautés autochtones qui sert à financer des projets communautaires en vue de surveiller les effets climatiques et environnementaux des changements climatiques dans des communautés autochtones partout au pays en privilégiant une approche fondée sur les distinctions.
- Le programme Faire participer les peuples autochtones à la politique climatique assure le financement des capacités aux trois organisations autochtones nationales et à d'autres organisations autochtones régionales pour appuyer un engagement et une collaboration considérables et solides en matière de changements climatiques.
- Le gouvernement du Canada, main dans la main avec les gouvernements et les organisations représentatives des Premières Nations, des Inuits et des Métis, dirige la mise sur pied d'un programme de leadership climatique autochtone qui appuiera une action autodéterminée pour s'attaquer aux priorités climatiques des Autochtones. Ce travail appuiera également l'application graduelle des stratégies climatiques fondées sur les distinctions.
- Le Fonds pour une économie à faibles émissions en carbone comprend un nouveau Fonds pour le leadership autochtone (FLA) de 180 millions de dollars pour apporter un financement réservé à l'action climatique par les peuples autochtones, dont des communautés dans l'Arctique et le Nord.
- Le Centre canadien des services climatiques mène à bien des systèmes de gouvernance dans le Nord chargés d'exécuter des programmes d'adaptation aux changements climatiques et de resserrer les relations pour mieux comprendre les besoins dans le Nord et fournir des services climatiques adaptés aux utilisateurs.
- Le Programme des ports pour petits bateaux sert à financer la construction de nouveaux ports de pêche dans l'Arctique, comme le port pour petits bateaux de Clyde River. Ce programme appuiera la création d'infrastructures maritimes qui intègrent des facteurs et des outils de résilience aux aléas climatiques dans l'espoir de rendre ces biens résilients aux changements climatiques. Ces biens pourront ainsi résister face aux futurs phénomènes météorologiques et aux répercussions des changements climatiques.
- Le Programme d'aide à la gestion des urgences procure le financement d'une formation et de projets de prévention et d'atténuation, de postes de coordonnateurs de la gestion des situations d'urgence, d'aide aux communautés à se rétablir après des catastrophes naturelles et de reconstruction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques. Le programme d'infrastructures de SAC permet d'investir également dans des projets d'atténuation structurelle qui renforcent la résilience des communautés face aux changements climatiques.
- Le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE) consacre 457 millions de dollars sur huit ans pour réduire la dépendance au diésel dans les communautés rurales et isolées en déployant et en démontrant des projets d'énergie renouvelable, en favorisant l'efficacité énergétique, de même qu'en renforçant les compétences et les capacités. EPCRE appuie plus de 142 projets d'énergie renouvelable et de renforcement des capacités dans des communautés éloignées et autochtones hors réseau partout au Canada, dont 38 se situent dans le Nord.
- En 2021, le Canada a créé Wah-ila-toos, carrefour de collaboration interministériel qui cherche à faciliter l'accès au financement pour les communautés rurales, éloignées et autochtones. Wah-ila-toos appuie les projets appartenant à des Autochtones et dirigés par une communauté à l'aide d'une approche à guichet unique de demandes liées à des initiatives de réduction du diésel par l'entremise de programmes de cinq ministères.

- Le Programme d'adaptation aux changements climatiques (PACC) vise à parfaire les connaissances et les compétences en adaptation des professionnels et de la main-d'œuvre du Canada de façon plus générale sur cinq ans (2022–2027). Le PACC prévoit une enveloppe de financement réservée à l'appui de projets qui répondent aux besoins de perfectionnement des compétences d'adaptation propres aux territoires. Le gouvernement du Canada coopère avec les territoires pour recenser les besoins régionaux, fixer des priorités sélectives et développer des projets qui renforceront et amélioreront les compétences en adaptation de professions ciblées (p. ex., ingénierie, planification, aménagement paysager, comptabilité, celles liées aux secteurs des ressources naturelles) permettant des mesures d'adaptation et renforçant la résilience climatique.
- Dans le cadre de l'opération NANOOK, opération phare dans le Nord du Canada, le gouvernement du Canada collabore régulièrement avec les partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones pour exercer une coopération pangouvernementale d'intervention en cas d'urgence ou de catastrophe dans le Nord. L'expérience et les capacités opérationnelles essentielles que ces exercices renforcent sont particulièrement importantes vu la nécessité de s'adapter au climat arctique en mutation, censée accroître la demande d'interventions d'urgence et d'autres opérations dans le Nord dans les années à venir.
- Les infrastructures du gouvernement du Canada à Iqaluit, à Yellowknife, à Inuvik et à Alert, en plus des sites du Système d'alerte du Nord sont incluses dans la portée d'une série d'évaluations par la Défense nationale de la vulnérabilité aux changements climatiques qui devraient être achevées à l'automne 2023. L'information tirée de ces évaluations servira à mettre au point des outils en vue d'évaluer et de gérer les risques.
- Le gouvernement du Canada intègre des cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) aux pratiques de gestion des biens en établissant des normes de construction, d'opérations et d'entretien financés fédéralement dans la Directive sur les bâtiments écologiques du ministère de la Défense nationale.
- Des investissements visent à enrichir les connaissances et la compréhension de l'environnement arctique en mutation et à dynamiser la résilience et l'adaptation des communautés. Il s'agit notamment de projets comme Microréseaux améliorés : objectif zéro émission dans l'Arctique (projet AMAZE), qui entend moderniser le système d'alimentation et d'énergie du Système d'alerte du Nord du Canada par des solutions technologiques novatrices, la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et la diminution des émissions de GES. Les résultats du projet AMAZE bénéficieront également aux communautés civiles éloignées dans le Grand Nord en réduisant les GES. Des projets menés en collaboration avec des intervenants du Nord ont inclus la recherche portant sur les objectifs suivants : mieux modéliser les changements dans les conditions des glaces de mer et de lac qui nuisent au transport sur glace et à la planification de trajets dans le Nord; élaborer des cadres de planification des mesures d'urgence adaptatives qui s'inscrivent dans la continuité des forces existantes pour augmenter la résilience de chaque communauté; et améliorer l'intervention en cas d'incident dans les communautés côtières.

Nous avons investi dans la création de plans nationaux intégrés d'intervention en cas de pollution en milieu marin en collaboration avec les communautés touchées et les partenaires responsables des interventions en vue d'améliorer les mesures de préparation aux situations d'urgence en environnement marin. En concertation avec tous les ordres de gouvernement, les communautés autochtones et côtières, et la famille élargie d'intervention d'urgence par l'initiative de planification intégrée des interventions en mer du PPO, le gouvernement du Canada espère dresser des plans d'intervention pour le littoral du Canada, y compris dans l'Arctique où les administrations, les connaissances, les compétences et les préoccupations de tous les partenaires sont prises en compte.

Depuis l'exercice 2017-2018, 8 millions de dollars en Subventions et contributions ont été transférés pour appuyer les gouvernements, organisations et communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour améliorer la capacité d'intervention en cas d'urgence des autorités locales dans la région arctique. Le gouvernement du Canada met en œuvre des programmes et des services qui tiennent compte des besoins des Premières Nations, des Inuit et des Métis ainsi que des habitants du Nord. Parmi les mesures prises en ce sens, citons des projets liés au PPO en plus de programmes et services de base; en particulier :

- Fournir du financement pour l'achat de navires communautaires à 25 localités pour renforcer leur capacité de recherche et de sauvetage.
- Accroître le financement de la Garde côtière auxiliaire canadienne en vue de soutenir une augmentation à 40 unités dans l'Arctique canadien.
- Établir une station d'intervention maritime de l'Arctique à Kangiqtinik (Rankin Inlet), au Nunavut, dirigée par des membres de la communauté locale.
- Constituer une équipe permanente d'intervention de l'environnement marin arctique dans l'Arctique canadien composée d'employés des Premières Nations, inuits et métis.
- Concevoir des plans ministériels d'intervention d'urgence, qui comprennent l'Inuit Qaujimaqatunait (à savoir, le savoir traditionnel inuit).
- Proposer une formation sur l'intervention environnementale et la gestion des incidents aux partenaires autochtones locaux, dont les organisations inuites de revendication territoriale, aux unités de la Garde côtière auxiliaire canadienne, aux Gardiens et aux membres de la communauté.
- Optimiser les processus de communication auprès des communautés éloignées dans l'Arctique pour assurer la sensibilisation aux opérations et permettre une interopérabilité, une coordination et une coopération accrues entre les administrations.
- Présenter le programme Participation et formation des Autochtones.

Depuis la parution du Plan climatique renforcé en 2020, le Canada s'est engagé à effectuer des investissements ciblés de plus de 2 milliards de dollars pour inciter les communautés autochtones à passer à l'énergie propre, faire progresser les solutions axées sur la nature, bâtir ou moderniser des bâtiments communautaires verts, promouvoir la résilience des systèmes de santé et entreprendre des projets majeurs d'atténuation des dégâts. Ces investissements s'ajoutent aux quelque 425 millions de dollars sur 12 ans affectés selon le Cadre pancanadien, en plus du financement apporté aux promoteurs autochtones au moyen de programmes sur les changements climatiques en général qui comptent des bénéficiaires admissibles.

Tout récemment, la parution de la première Stratégie nationale d'adaptation (SNA) du gouvernement du Canada en juin 2023, appuyée par le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada, comportait 2 milliards de dollars en financement neuf et plus de 70 mesures pour appuyer les priorités d'adaptation. Bon nombre de ces mesures soutiennent les communautés nordiques et autochtones, comme celles qui suivent :

- Un abondement de 489,1 millions de dollars au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) sur dix ans pour soutenir les communautés, dont celles situées dans les régions nordiques, renforcer la résilience aux catastrophes causées par les changements climatiques. Cet investissement continue et amplifie les quelque 2,3 milliards de dollars consacrés à 83 projets d'infrastructures naturelles et bâties dans tout le Canada.
- Un transfert de 530 millions de dollars à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appuyer des projets d'adaptation dirigés par la communauté par l'entremise du Fonds municipal vert de la FCM. Ce programme sera axé sur le renforcement de la capacité d'adaptation des communautés, qu'elles soient petites, rurales ou éloignées.

- Investir 50 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les programmes existants dans les communautés autochtones et nordiques. Il s'agit notamment du Programme Préparation aux changements climatiques dans le Nord et du Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones.
- Investir 12 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer le programme Changements climatiques et adaptation en santé.

Dans le cadre de la SNA, le gouvernement du Canada s'est engagé à dresser des plans d'action bilatéraux avec l'ensemble des provinces et territoires pour mettre en œuvre des buts et des objectifs communs d'adaptation. Les plans d'action bilatéraux respecteront les droits des administrations et des Autochtones, en plus d'appuyer les priorités provinciales et territoriales. Le Canada a également réaffirmé son engagement à travailler main dans la main avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis au moyen du Programme de leadership climatique autochtone en vue de mettre en œuvre les priorités d'adaptation des communautés autochtones.

Le gouvernement du Canada concerte également les provinces et les territoires en organisant une série de tables ministérielles fédérales-provinciales-territoriales (FPT). Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est le principal forum intergouvernemental qui, sous la direction des ministres, mène une action concertée dans des dossiers environnementaux d'intérêt national et international. Ce forum est constitué des ministres de l'Environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En plus du CCME, plusieurs autres tables FPT qui contribuent à régler d'importants problèmes propres à des secteurs (p. ex. énergie, sylviculture, agriculture). Le Comité sur les changements climatiques (CCC) est un groupe de travail du CCME, chargé de réunir des députés fédéraux, provinciaux et territoriaux pour faire progresser le travail en collaboration sur des priorités communes liées aux changements climatiques.

Le gouvernement du Canada maintient également de solides partenariats avec les collaborateurs des Premières Nations, inuits et métis quant à leurs priorités en matière de changements climatiques au moyen de tables bilatérales fondées sur les distinctions qui procure un mécanisme efficace aux partenaires autochtones pour coopérer directement avec le Canada en vue de définir des façons pour que les politiques et les programmes appuient mieux les priorités et les perspectives des peuples autochtones. À l'avenir, le gouvernement du Canada maintiendra sa collaboration avec les habitants du Nord et les peuples autochtones par des initiatives et des investissements ciblés pour intervenir face aux effets particuliers et disproportionnés des changements climatiques dans le Nord et appuyer l'autodétermination quant aux mesures en matière de climat.

Infrastructure

Recommandation n° 15

Que le gouvernement du Canada établisse et mette en œuvre, de concert avec ses partenaires autochtones et nordiques, un plan d'investissement à long terme dans les infrastructures du Nord; que ce plan soit utilisé en vue de coordonner les investissements stratégiques dans les infrastructures militaires et civiles des régions éloignées et septentrionales du pays; que les investissements dans les infrastructures de l'Arctique soient axés sur la pérennité des communautés et le développement socioéconomique.

Réponse

Le gouvernement du Canada donne son accord en principe à cette recommandation.

Le gouvernement du Canada est conscient de l'importance d'un Nord solide et dynamique et de la nécessité de continuer à investir dans le Nord du Canada pour favoriser le mieux-être socioéconomique des résidents du Nord et des Canadiens. Les investissements qui soutiennent la durabilité et le développement socioéconomique des communautés sont essentiels pour renforcer la la sécurité et la préparation aux urgences, et pour garantir la souveraineté durable

du Canada dans l'Arctique. Les investissements se fondent sur le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord.

Le Cadre, qui a été lancé en septembre 2019 après avoir été élaboré conjointement avec des partenaires territoriaux, autochtones et provinciaux, tient compte des priorités et des points de vue des résidents de l'Arctique et du Nord. En outre, il repose sur une mobilisation inclusive à l'échelle de la région. Il expose une vision commune de l'avenir où les populations de l'Arctique et du Nord sont prospères, fortes et en sécurité. Le Cadre s'appuie sur huit objectifs globaux et interreliés, et il contient un chapitre sur la sécurité et la défense rédigé par le ministère de la Défense nationale. Le but 2 du Cadre est le suivant : « une infrastructure renforcée pour combler les lacunes avec les autres régions du Canada ». Le gouvernement du Canada soutient les investissements dans le Nord, y compris en fonction des distinctions, pour permettre aux partenaires autochtones et nordiques de répondre aux besoins criants en logement et en infrastructure, ainsi que les investissements ciblés dans les infrastructures visant à donner suite aux priorités relatives aux changements climatiques (p. ex. projet d'agrandissement de la centrale hydroélectrique d'Atlin) et aux établissements d'enseignement postsecondaires.

Le gouvernement du Canada, en partenariat avec les communautés des Premières Nations, inuites et métisses, continue de faire des investissements immédiats et à long terme pour soutenir les travaux en cours pour combler les lacunes en matière d'infrastructure d'ici 2030. Les investissements faits par le gouvernement du Canada dans les infrastructures nordiques sont facilités par le dialogue avec les partenaires autochtones et nordiques et les principaux bailleurs de fonds. En plus d'améliorer le potentiel socioéconomique des résidents du Nord, ces investissements s'harmonisent avec la vision du Cadre et les priorités des partenaires du Cadre. Cependant, malgré les investissements considérables faits dans le Nord canadien, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il y a encore beaucoup de travail à faire.

En ce qui concerne la préparation aux urgences, au niveau fédéral, les rôles et les responsabilités sont définis dans la *Loi sur la gestion des urgences*. Conformément à la Loi, chaque ministre est tenu de cerner les risques associés à son secteur de responsabilités et de préparer et mettre en œuvre un plan de gestion des urgences pour gérer ces risques. Les ressources de gestion des urgences sont attribuées aux communautés des Premières Nations vivant dans les réserves et aux autres bénéficiaires admissibles au PAGU par l'entremise du PAGU. Pour les communautés hors réserve qui ne sont pas admissibles au PAGU, comme les Métis, les Inuit et les communautés non autochtones, le soutien à la gestion des urgences est une responsabilité partagée entre tous les ordres de gouvernement. La Stratégie de sécurité civile pour le Canada est le résultat des efforts déployés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour établir des approches complémentaires en matière de gestion des urgences.

La Stratégie de sécurité civile pour le Canada reconnaît que les besoins liés aux urgences sont en constante évolution, et, par conséquent, qu'il y a lieu de travailler en collaboration pour améliorer la sécurité et la résilience des communautés. Dans le Nord, les gouvernements territoriaux ont leurs propres organisations de gestion des urgences :

- Service de gestion des urgences du Nunavut;
- Organisation de gestion des urgences des Territoires du Nord-Ouest;
- Organisation des mesures d'urgence du Yukon

Pour ce qui est des investissements en infrastructure, le gouvernement du Canada est conscient que tous les investissements en matière de défense nationale, y compris les investissements dans les infrastructures, doivent d'abord et avant tout répondre à des besoins militaires. Cependant, il essaie de trouver des moyens de répondre à ces besoins de manière à en faire profiter les communautés nordiques. Le Canada travaille aussi avec d'autres partenaires fédéraux pour veiller à ce que les investissements faits dans le Nord soient harmonisés et à ce que le travail soit réalisé en collaboration.

Par exemple, par suite de l'annonce de la modernisation du NORAD en juin 2022, le ministère de la Défense nationale a lancé une planification d'aménagement de site en vue d'améliorations aux infrastructures de défense à Inuvik, Iqaluit, Yellowknife et Goose Bay. La Défense nationale a mené des activités de mobilisation continue avec les gouvernements et les organisations municipales, territoriales et autochtones dans les quatre communautés pour obtenir des commentaires sur l'ébauche des plans d'aménagement de site et discuter d'occasions potentielles pour l'accès communautaire et l'utilisation de l'infrastructure de défense, lorsque possible. Ces activités se poursuivront à mesure que la mise en œuvre du projet évolue. Dans le contexte de la modernisation du NORAD, le gouvernement du Canada a mené des activités de mobilisations préliminaires avec les gouvernements territoriaux et autochtones du Nord pour établir des relations, en apprendre sur leurs priorités et cerner des occasions de tirer parti d'investissements en défense pour créer des possibilités économiques, lorsque possible. Nous continuerons de mobiliser tous les partenaires du Nord et de l'Arctique à long terme, et cherchera à établir des liens bilatéraux et propres à des projets en particulier à mesure qu'avance la mise en œuvre de la modernisation du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

De plus, un plan a été établi entre des dirigeants inuits et le gouvernement du Canada par l'entremise du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne à l'égard du nouveau domaine prioritaire concernant la souveraineté, la défense et la sécurité. Un des objectifs du plan consiste à voir où les exigences du gouvernement du Canada relatives aux infrastructures peuvent cadrer avec une évaluation des besoins propres aux Inuit en matière d'infrastructure.

Dans le budget de 2022, un montant de 9,5 millions de dollars sur cinq ans à la Défense nationale pour que le Ministère respecte ses obligations en matière de consultation et de collaboration au titre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le fonds permettra de verser du financement aux Autochtones et à leurs communautés, ainsi qu'à leurs organisations représentatives nationales et régionales, pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la tenue de séances de mobilisation et l'établissement de liens solides de collaboration. En augmentant les possibilités de mobilisation, le programme permettra de renforcer les liens avec les Autochtones partout au Canada, y compris dans le Nord.

D'autres investissements dans les communautés de l'Arctique et du Nord sont axés sur le Programme des ports pour petits bateaux. De nouveaux ports dans les régions nordiques, comme à Kangiqtugaapik (Clyde River), contribuent au développement socioéconomique des communautés ainsi qu'à la conservation et à la protection des zones marines. Après qu'ils sont construits, les ports fournissent un accès sûr à la terre et à la mer pour ces communautés. On s'attend à ce que les ports contribuent au développement économique local et crée de nouvelles possibilités commerciales liées à la pêche dans ces régions. De plus, ils feront en sorte que les activités actuelles et futures de pêche pourront être réalisées de façon sécuritaire.

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) prévoit plus de 33 milliards de dollars en financement stable à long terme fourni par Infrastructure Canada pour :

- aider les communautés à réduire la pollution de l'air et de l'eau, fournir de l'eau potable, renforcer la résilience aux changements climatiques et créer une économie axée sur une croissance écologique;
- créer des communautés fortes, dynamiques et inclusives;
- garantir que les familles canadiennes ont accès à des services modernes et fiables qui améliorent leur qualité de vie.

Dans le cadre du PIIC, le volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques (VIRN) prévoit du financement pour soutenir les besoins des communautés rurales et éloignées au Canada par l'entremise d'investissements uniques et vastes pour les priorités en infrastructure dans les communautés petites, rurales et éloignées, pour des projets qui amélioreront la sécurité alimentaire, les infrastructures routières, aériennes ou maritimes, la connectivité à

large bande, l'accès à des sources d'énergie plus fiables et efficaces, et les établissements d'enseignement et de santé.

De plus, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) est une source de financement permanent, offert dès le départ et deux fois par année, aux provinces et territoires, qui à leur tour versent le financement à leurs municipalités pour soutenir les priorités en matière d'infrastructures locales. Le financement peut être regroupé, déposé à la banque ou emprunté, ce qui offre une souplesse financière. Les communautés pourraient choisir des investissements stratégiques dans 19 catégories de projet différentes : transport en commun, infrastructures liées aux eaux usées, eau potable, gestion des déchets solides, systèmes énergétiques communautaires, routes et ponts locaux, renforcement des capacités, autoroutes, aéroports locaux et régionaux, transport ferroviaire sur courtes distances, transport maritime sur courtes distances, atténuation des catastrophes, large bande et connectivité, réaménagement des friches industrielles, culture, tourisme, sport loisirs et pompiers.

Souveraineté dans l'Arctique

Recommandation n° 16

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les peuples autochtones, les habitants du Nord et les gouvernements des territoires, élabore et mette en œuvre une stratégie et une vision à long terme pour affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique, et que cette stratégie soit conçue de manière à favoriser la réconciliation et à donner aux communautés locales les moyens de se mobiliser et de faire preuve de résilience.

Réponse

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

La vision énoncée dans le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord est la suivante : « Des personnes et des communautés fortes et autonomes qui travaillent ensemble à bâtir une région arctique et nordique dynamique, prospère et durable, au pays et à l'étranger, tout en exprimant la souveraineté permanente du Canada dans l'Arctique ». On insiste aussi sur ce point dans le chapitre Sûreté, sécurité et défense, qui décrit l'objectif liés à la souveraineté pour garantir que « l'Arctique et le Nord et leurs habitants sont en sécurité et bien défendus ».

Les partenaires du Nord, y compris les gouvernements autochtones, ont exprimé à maintes reprises leur souhait de renforcer les partenariats avec le Canada, de mettre à profit leurs connaissances uniques pour jouer un rôle utile, et de profiter des débouchés économiques découlant des activités visant à assurer la défense et la souveraineté dans le Nord et dans l'Arctique. Affaires du Nord, par l'entremise de ses initiatives liées au Cadre stratégique pour le Nord et l'Arctique, continue de veiller à ce que ces partenaires soient entendus et à ce que les efforts déployés pour assurer la sécurité et la souveraineté dans l'Arctique continuent de contribuer à la sécurité dans le Nord.

En décembre 2022, le Canada a déposé un addendum au sommaire exécutif de la demande qu'il a présentée en 2019 à la Commission des limites du plateau continental afin d'étendre les limites extérieures de ce plateau. Avant le dépôt, des fonctionnaires fédéraux d'Affaires mondiales Canada, de Ressources naturelles Canada et du ministère des Pêches et des Océans ont tenu des séances d'information individuelles avec des représentants des gouvernements du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. De plus, des séances de mobilisation ont eu lieu avec Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) et avec l'Association inuite du Qikiqtani.

En juin 2022, le Canada et le Royaume du Danemark ont signé un nouvel accord frontalier pour régler le différend concernant la mer de Lincoln et l'île Hans et pour établir une frontière du plateau continental au-delà de 200 milles marins dans la mer du Labrador. Des fonctionnaires fédéraux ont consulté des organisations inuites au Nunavut pendant les négociations concernant une nouvelle frontière terrestre sur l'île Hans, ce qui s'est traduit par la promesse d'assurer un accès continu à l'île et de garantir la liberté de mouvement dans l'ensemble de l'île. Les Inuit du Nunavut ont aussi été consultés au sujet de la frontière maritime, et leurs commentaires ont aidé à orienter la position de négociation du Canada. À mesure que le

Canada élabore la réglementation canadienne nécessaire pour respecter les obligations de fond de l'accord, le gouvernement continuera de mobiliser régulièrement et en temps opportun les Inuit du Nunavut au sujet des mesures réglementaires proposées.

Conseil de l'Arctique

Recommandation n° 17

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec des pays aux vues similaires et des participants autochtones permanents, détermine la meilleure voie à suivre pour le Conseil de l'Arctique à la suite de la guerre d'agression non provoquée et injustifiée déclenchée par la Russie contre l'Ukraine, et que le gouvernement collabore avec ses partenaires pour favoriser la participation continue des peuples autochtones à la coopération intergouvernementale dans l'Arctique.

Réponse

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Le gouvernement du Canada travaille activement avec les États arctiques aux vues similaires et avec les participants permanents autochtones pour respecter l'engagement conjoint à l'égard de la valeur durable du Conseil de l'Arctique pour la coopération circumpolaire et pour les communautés autochtones et nordiques du Canada. Le transfert harmonieux de la présidence du Conseil de l'Arctique de la Russie à la Norvège le 11 mai 2023 a eu lieu près une pause de 15 mois pendant laquelle 7 États arctiques et 5 participants permanents autochtones ont suspendu leurs activités au sein du conseil de gouvernance en raison de la guerre illégale et injustifiée déclenchée par la Russie contre l'Ukraine. Maintenant que la Norvège assure la présidence du Conseil pour les deux prochaines années, les États et les participants permanents autochtones miseront sur la reprise des travaux du Conseil en juin 2022 et sur l'intensification des activités de projet. L'Initiative pour le leadership mondial dans l'Arctique continuera d'offrir un soutien financier aux organisations canadiennes ayant le statut de participant permanent pour permettre leur participation continue et utile dans les travaux du Conseil de l'Arctique.

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada remercie le Comité pour son travail et pour les recommandations formulées. Il remercie encore les témoins qui ont comparu devant le Comité au sujet de ces questions importantes et qui ont apporté des preuves pour agir. Pour montrer qu'il est fermement résolu à réaliser cet important travail, le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les partenaires du Nord, des Premières Nations, inuits et métis pour assurer la sécurité dans l'Arctique et pour voir à ce que les communautés autochtones sont prêtes à faire face aux risques auxquels elles sont confrontées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Mesdames, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ministre des Services aux Autochtones